

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 19 juillet 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021**

**2021 V241** Vœu relatif aux évacuations violentes de manifestations festives

-----

#### **Le Conseil de Paris,**

Considérant les mesures successives et transitoires de sortie d'état d'urgence sanitaire ;

Considérant le besoin des jeunes Parisien·nes, majeurs et mineurs, privés depuis plus d'un an de vie sociale, festive et culturelle ;

Considérant le rassemblement organisé le 11 juin 2021 aux Invalides et ayant donné lieu à l'utilisation par les CRS de gaz lacrymogène pour disperser la foule dès 23h ;

Considérant les témoignages et images faisant état d'un usage de la force disproportionné de la part des forces de l'ordre ;

Considérant la levée du couvre-feu à 23h00 dès le dimanche 20 juin ;

Considérant les rassemblements festifs lors de la Fête de la Musique, le 21 juin 2021, aux Tuileries, à Montmartre, à République, sur les quais de Seine et dans d'autres lieux de la capitale ;

Considérant encore les images et témoignages d'évacuation violentes et d'usage disproportionnée de la force de la part des forces de l'ordre ;

Considérant, les violences policières observées dans d'autres villes que Paris comme à Nantes ou à Redon avec l'usage de lanceurs de balles de défense et destruction volontaire de matériel par les forces de l'ordre ;

Considérant, comme l'indique le géographe Luc Gwiazdzinski, la dimension essentielle de « la fête », en période de déconfinement, qui en fait une véritable question politique et symbolique, voire un indicateur de bonne santé de nos sociétés ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Raphaëlle Primet et les élu·e·s du Groupe communiste et citoyen, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- que la ville de Paris interpelle le gouvernement et la préfecture de Police de Paris sur les recours à un usage disproportionnée de la force par les forces de l'ordre